

## Section des Landes

## Comité technique des 1er et 2 juin 2017 – Compte-rendu

Une déclaration liminaire a été lue par la délégation **FO-DGFiP** des Landes. Vous trouverez le texte intégral sur le site Internet de la section.

Le directeur a répondu sur quelques points évoqués par chacune des organisations syndicales :

- en ce qui concerne l'organisation du gouvernement, il a été décidé d'une équipe resserrée, sans doute provisoire dans l'attente du résultat des élections législatives.
- la Fonction publique est gérée par Bercy. La tâche est d'ampleur pourtant, la disparition d'un ministère dédié traduit à nos yeux le peu de cas qu'il est fait des fonctionnaires.
- au sujet du prélèvement à la source (PAS), le directeur reconnaît que la situation n'est pas confortable vis-à-vis des agents en charge de l'accueil des contribuables, le flou quant à son devenir n'étant pas dissipé (au jour du comité technique).
- suite au départ prochain de Mme PARCHEMIN, le directeur a annoncé qu'il n'avait pas pris de décision relative à la réorganisation des services et à l'affectation des AFiP responsables des pôles.

Les organisations syndicales ont toutes déploré l'absence de transmission de procès-verbaux qui devaient être approuvés. Évidemment ces documents n'ont pu être soumis au vote, et devront être présentés lors de la prochaine réunion.

Un **nouveau règlement intérieur** a été présenté. Il diminue considérablement les droits syndicaux. C'est pourquoi **FO** a demandé à ce que le DDFiP sursoit à sa mise en place, dans l'attente de la validation par le comité technique de réseau (au niveau ministériel), et comme cela a été fait par d'autres directeurs.

Mr ROQUES s'y est clairement opposé, arguant que c'était une demande nationale.

Un des gros points de cette réunion fut le réaménagement des sites de Dax et de Mont-de-Marsan.

La démarche fut plus longue que prévu du fait de la prise en compte des problèmes de sécurité : accueil et caisse constituent des points sensibles.

Pour l'aménagement des services, l'équipe de direction a donc cherché la meilleure solution pour organiser les nouvelles implantations, en respectant une enveloppe financière contrainte.

Considérant que le dialogue avec toutes les personnes concernées (chefs de service, agents...) a été mené à son terme, le directeur a imposé son projet, rejetant au passage une contre-proposition des organisations syndicales au sujet d'une implantation de bureaux plus adaptée au fonctionnement du SIP de Mont-de-Marsan.

A Dax, la trésorerie de Dax-Hôpital rejoindra le site de Doumer en préemptant la salle de réunion, les bureaux des Domaines et des huissiers. La création du pôle de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRP) entraîne une redistribution des bureaux du SIP. L'accueil des contribuables se fera principalement dans les box, il sera également possible de recevoir sur rendez-vous dans les bureaux.

Si l'accès sécurisé au bâtiment est un objectif de la direction, nous constatons l'oubli de la réflexion sur la difficulté du stationnement sur le site.

**A Mont-de-Marsan**, la création du service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E – ex. service des hypothèques) au 1<sup>er</sup> septembre oblige à des travaux courant juin afin

d'accueillir la mission enregistrement sur l'ancienne CID. Cet aménagement sera provisoire, dans l'attente de la réalisation des travaux au 1<sup>er</sup> étage, sur l'espace du SIE.

La paierie départementale quittera le site de la place Pancaut pour rejoindre le 1<sup>er</sup> étage de Dagas, dans le couloir menant à la salle de réunion. Les personnels de l'encadrement bénéficient de bureaux individuels ; par contre, il faudra procéder à des décloisonnements pour redistribuer les services en fonction des missions recettes et dépenses pour des espaces communs (et contraints). Le PCRP sera également impacté par ces aménagements.

Le PRS rejoindra le second étage, tandis que le SIE cèdera de l'espace au SPF-E.

Si tous ces travaux semblent actés pour la direction, la validation par la cellule immobilière de l'État, la disponibilité des crédits et le planning du chantier demeurent incertains à ce jour...

Toujours dans l'objectif de sécurisation, la direction a présenté le projet de caisse fusionnée.

Sur Dax et Mont-de-Marsan, seuls trois comptables seront chargés des encaissements (Dax-Agglomération, Dagas et Brochon). Il est à déplorer que les documents transmis ne concernaient que les encaissements en numéraire, les autres opérations effectuées par les caissiers étant ignorées (involontairement?) alors qu'elles constituent plus de la moitié de la charge de travail.

Plus particulièrement sur Dagas, les nouvelles recettes (Etat, paierie départementale, SPF-E et SIE) rendent obligatoire la formation des agents à de nouvelles applications informatiques. Il semble que ce volet ait été omis par la direction (volontairement ?)

Faute de mesures de sécurité satisfaisantes, le directeur a évoqué un projet de « caisses sans numéraire ».

**FO-DGFiP** a combattu ces projets, à cause de la charge de travail et le stress que cela va engendrer pour les caissiers, mais également du fait que ne plus prendre de numéraire amènera sans aucun doute la fermeture des trésoreries concernées, ce qui constitue l'abandon d'un service public et d'une partie du territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, **les évaluations domaniales** sont transférées dans les Pyrénées-Atlantiques tandis que la gestion relèvera de la Gironde, ne demeurant dans les Landes que deux personnes.

Une nouvelle mission échappe aux Landes tandis que des départements limitrophes se voient attribuer de nouveaux pôles !

Parmi les points abordés, la direction s'est félicitée du recrutement de trois personnes en service civique.

**FO-DGFiP** condamne ce type de recrutement : les jeunes sont employés sur des postes exposés (renseignements à l'accueil en période d'incertitude quant à l'avenir du PAS) afin de pallier les déficits en personnel. De plus, il est regrettable que ces jeunes soient payés au niveau du RSA, sans pouvoir prétendre à la fin de leur contrat à des indemnités chômage. Ils ne bénéficient en outre d'aucune formation qualifiante !

Sur l'ensemble des points soumis au vote, **FO-DGFiP** a voté CONTRE les propositions de la direction.

**FO-DGFiP40** restera extrêmement vigilant face à la déclinaison des choix gouvernementaux qui sera faite localement, dans un climat social de plus en plus difficile à la DGFiP.